

## Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 16 décembre 2013, 18h30.

Présents : M. CORNETTE Gilles, M. FLOUZAT Roland, M. GRILLON Hubert, Mme NANDROT Anic, Mme CHARUA Josette, Mme GUERY JALMAIN Nicole, Mme RAPEAU Lydie, M. GERMAIN Thierry, Mme DESTREM Michèle, Mme BOUHOIR Henriette, Mme SPALKE Mireille, Mme LECORDIER Denise, M. DHOMPS Jacques, Mme PASQUIER Michèle

Représentés : M. LHAUTE Sylvain représenté par M. FLOUZAT Roland

Début de séance : 18h30

Secrétaire de séance : Mme NANDROT Anic

Lecture du cahier de délibérations et signatures

### **1- Réalisation du Document Unique, demande de subvention :**

Monsieur le Maire présente la démarche initiée par le Centre de Gestion du Cher pour l'accompagnement des communes à la rédaction du Document Unique. Ce document consiste en une démarche de prévention et d'évaluation des risques professionnels encourus par le personnel. L'engagement de la commune dans cette démarche obligatoire pour tout employeur permet de bénéficier de subventions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser ce document unique et demande à bénéficier de ces subventions.

### **2- Virements de crédits aux budgets :**

- a. Assainissement : oui à l'unanimité
- b. Eau : oui à l'unanimité
- c. CCAS : oui à l'unanimité
- d. Communal : oui à l'unanimité

### **3- Taux de promotion pour avancement de grade : oui à l'unanimité**

Conformément aux dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal doit fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'une promotion de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux comme suit :

- Filière police, grade de garde-champêtre chef principal, le taux de 100%
- Filière technique, grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, le taux de 100%

### **4- Vote des tarifs municipaux 2014 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide des augmentations des tarifs municipaux suivants :

- Tarifs des services du port de plaisance : augmentation moyenne de 2.2%
- Cantine scolaire : tarif inchangé à 3.20€/repas
- Garderie : tarif inchangé à 1,10€/séance
- Eau potable : le m3 aux particuliers passe de 1,10€ à 1,15€ (+4,55%), le m3 aux industries passe de 1,25€ à 1,30€, les tarifs de location de compteurs sont augmentés en moyenne de 1,08%.
- Assainissement : le m3 passe de 1,20€ à 1,30€ (+8,33%). Cette augmentation est nécessitée par les lourds travaux de rénovation commencés sur le réseau et la station d'épuration et par le fait que le budget assainissement est largement déficitaire.
- Tarifs de location du CSC : Tarifs inchangés pour les habitants de Marseilles-lès-Aubigny. Augmentation moyenne de 5,04% pour les extérieurs à la commune.

- Cimetière : tarifs augmentés en moyenne de 2,27% pour une inhumation, de 3,06% pour le columbarium.

#### **5- Budget de l'eau : modalités de facturation en cas de fuite d'eau :**

Monsieur le Maire présente le cas de fuites d'eau potable observées chez les particuliers et qui sont dues à leur réseau d'alimentation en partie privative. Ces fuites souvent importantes, car passant inaperçues, occasionnent une facturation particulière qui doit être en accord avec un décret de septembre 2012.

La règle de facturation, en cas de consommations anormalement élevée, c'est-à-dire plus du double de la moyenne des trois années précédentes est la suivante :

- Le volume d'eau facturé est plafonné au double de la moyenne des consommations des trois années précédentes.
- Le volume d'assainissement facturé est égal à la moyenne des consommations des trois années précédentes.

Cette règle s'appliquera à condition que l'administré concerné soit en mesure de faire constater par le fontainier de la commune l'origine de la fuite et que celle-ci a été réparée. Toute demande de dégrèvement d'un administré devra intervenir au plus tard un mois après la réception de sa facture d'eau et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette règle à l'unanimité.

#### **6- Suppression d'un poste de 2<sup>ème</sup> classe suite à création d'un poste de 1<sup>ère</sup> classe :**

Cette suppression de poste est acceptée à l'unanimité.

#### **7- Demande de subventions :**

- a. Football-club : Le club bénéficie d'une subvention de 350€ comme toutes les associations s'occupant des jeunes sur le territoire de la commune. Ces subventions sont votées en même temps que le budget communal.
- b. CFA polyvalent : Comme chaque année, le Conseil Municipal alloue une subvention au CFA Polyvalent de Marzy pour le financement d'un programme pédagogique en fonction du nombre d'élèves de Marseilles-lès-Aubigny. Pour 2014, une subvention de 100€ sera versée pour une élève concernée de notre commune.
- c. Secours catholique : subvention refusée par 14 voix et 1 voix pour
- d. Secours populaire : subvention refusée à l'unanimité
- e. Collège pour voyage scolaire : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une aide de 100€ par élève de troisième du collège de Sancergues pour la participation à un séjour linguistique en Angleterre en mars 2014. Trois élèves de Marseilles-lès-Aubigny sont concernés.

#### **8- Questions diverses :**

- a. Demande de remboursement : Suite à l'annulation d'une réservation du CSC, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser les 80€ d'arrhes perçues.
- b. Fusion des syndicats du canal de Berry : Monsieur le Maire présente le projet de fusion des syndicats du canal de Berry. Une étude est en cours pour calculer les incidences financières d'une telle fusion. Le Conseil Municipal décide de reporter cette question en attendant de plus amples informations.
- c. Motion de l'AMF, découpage électoral : Le nouveau projet de découpage cantonal en prévision du nouveau mode de scrutin des élections départementales qui auront lieu en 2015, est en cours de définition au Ministère de l'Intérieur. Le Conseil

Municipal, à l'unanimité, formule le souhait que le périmètre des futurs cantons respecte le périmètre des communautés de communes récemment constituées.

- d. Prix des maisons fleuries : Le jury communal a distingué deux catégories différentes, premièrement, les jardins fleuris et deuxièmement, les balcons et terrasses fleuris sans jardin. 23 candidats se sont distingués dans la première catégorie et 7 candidats dans la deuxième.
- e. Nouveaux rythmes scolaires : Une rencontre réunissant les parents, les enseignants, le Conseil Municipal et Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale s'est tenue le 10 décembre pour un débat sur le sujet des nouveaux rythmes scolaires. La commission scolaire travaillera à l'étude de cette organisation et une nouvelle réunion sera organisée fin janvier 2014.
- f. Lors des prochaines élections municipales, les 23 et 30 mars 2014, une nouvelle disposition rend obligatoire la présentation par tous les électeurs d'une carte d'identité et de la carte d'électeur pour pouvoir voter. Considérant que ce changement dans les habitudes des administrés risque d'être délicat, une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres pour présenter cette nouvelle modalité.
- g. Le spectacle de Noël offert aux enfants des écoles aura lieu jeudi 19 décembre au CSC, suivi par la distribution des cadeaux par le Père Noël.

Fin de séance à 21h30.